

Inspection et entretien selon EN 1176-7

(pour pouvoir effectuer correctement les inspections, il est utile d'établir un planning)



a. Inspection visuelle de routine (év. tous les jours, au minimum toutes les 2 semaines)

Contrôle pour reconnaître les sources de danger résultant du vandalisme, de l'usure ou des influences atmosphériques:

- Contrôler le cordage (explicite les cordes armées) de l'usure. Des câbles métalliques saillants font des blessures.
- Contrôler les dommages aux cordes. Des coupures ou brûlures aux cordes non armées doivent être réparées immédiatement par un spécialiste.
- Garder les surfaces au sol sans saleté.

b. Inspection complémentaire (tous les 1 à 3 mois)

Inspection détaillée pour contrôler le fonctionnement et la stabilité des jeux:

- Tous les points selon a.
- La garde au sol de 60 cm doit être garantie impérativement. La hauteur du hamac peut être variée par raccourcir les cordes de fixation (contacter un spécialiste).
- Contrôler la stabilité des poteaux en métal ou en bois.
- Contrôler tous les roulements, toutes les vis et manilles et les resserrer si nécessaire. Les pièces usées doivent être rechangées par des pièces originales du fabricant.

c. Inspection principale annuelle (tous les 12 mois)

Inspection à effectuer au moins tous les 12 mois:

- Tous les points selon a. et b.
- Contrôler la stabilité et l'état des poteaux en métal ou en bois **inclus les fondations**. Si les fondations ont des fentes, elles doivent être refaites complètement.